



*XXXIV<sup>e</sup> SESSION*  
*Québec, 4 au 7 juillet 2008*

---

**RESOLUTION SUR LA PALESTINE**

*L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec pour sa XXXIV<sup>e</sup> Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission politique,*

**RAPPELANT** ses précédentes résolutions concernant la situation au Proche-Orient, et notamment son souhait de la libération immédiate de toutes les personnes retenues prisonnières depuis les événements du 25 juin 2006 ;

**REAFFIRMANT** sa conviction que l'établissement d'une paix juste et durable passe par la coexistence d'un Etat palestinien et d'un Etat israélien se reconnaissant mutuellement ;

**CONSTATANT** la prise de contrôle par des moyens militaires de la bande de Gaza par le Hamas, et la décision du Président de l'Autorité palestinienne de former un gouvernement d'urgence dirigé par M. Salam Fayyad ;

**REGRETTANT** que les accords de La Mecque ayant amorcé un processus d'union nationale palestinienne aient ainsi été remis en cause ;

**EXPRIMANT** son extrême préoccupation quant à la situation des civils palestiniens isolés dans la bande de Gaza ;

**RAPPELANT** les résolutions du Conseil de sécurité 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) relatives à la protection des civils en période de conflit armé ;

**CONDAMNE** tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles d'où qu'ils viennent ;

**EXPRIME** son soutien au Président de l'Autorité palestinienne ;

**DEMANDE** aux parties en présence d'œuvrer pour mettre un terme à la rupture des liens entre Gaza et la Cisjordanie, facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région ;

**DEMANDE** à la communauté internationale, notamment au Quartet, et aux Nations Unies, de prendre d'une manière urgente les mesures nécessaires pour amener Israël et l'Autorité Palestinienne à poursuivre les négociations sur la base de la légalité internationale ;